

Dossier SMSR

Dr Pierre-Alain Schneider, Président de la SMSR

La Romande

Il y a un âge au-delà duquel on n'intéresse même plus les gériatres et où il n'y a plus qu'à consulter les historiens. Et pourtant la vieille dame dont je vais vous parler est bien vivante, même si elle se fait plutôt discrète. Fille de la Suisse romande, elle est née en 1867 et a engendré en 1901 une fille dont vous connaissez bien les initiales, la Fédération des médecins suisses.

La Société Médicale de la Suisse Romande (SMSR) a une longue histoire, souvent peu connue. Elle a pourtant joué un rôle-clé. Au début du 19^e siècle, des sociétés médicales sont peu à peu apparues dans les cantons suisses. Les médecins, le plus souvent formés à l'étranger, éprouvaient le besoin de partager un savoir croissant. A Genève, la Société médicale, qui a remplacé plusieurs sociétés préexistantes en 1823, s'était donnée comme but « l'étude et l'avancement des sciences médicales ». En 1829 apparut la Société Vaudoise de Médecine, puis la Société Médicale du Valais en 1835. La Société Neuchâteloise de Médecine suivra en 1858, puis la Fribourgeoise.

La constitution en 1848 d'un Etat fédéral aux pouvoirs plus étendus a certainement renforcé la conviction qu'il fallait regarder au-delà des frontières cantonales. Voyager n'était certes pas aussi simple que de nos jours, mais ne relevait plus de l'aventure. Deux heures suffisaient au train à vapeur pour relier Genève à Lausanne dès 1858. Les wagons étaient évidemment enfumés et mal chauffés, mais ils offraient un confort supérieur à la route. Le canton de Neuchâtel n'était pas en reste puisque le haut et le bas furent reliés par le chemin de fer en 1860.

On ne parlait pas encore de formation continue, mais les médecins éprouvaient le besoin de partager leur savoir plus largement. C'est ainsi que le 3 octobre 1867, les cinq sociétés médicales romandes convoquèrent leurs membres à Lausanne pour discuter de la création d'une société supra-cantonale « pour former des liens amicaux et entretenir dans notre pays l'amour de la science et le zèle de l'étude ». Beau programme. Les débats portèrent aussi sur la liberté des médecins romands de s'établir dans un autre canton, proposition qui fut fermement combattue. Le consensus fut trouvé sans peine sur la volonté de faire avancer la science par des réunions scientifiques et la création d'un journal, et d'entretenir des relations amicales.

Pendant la séance scientifique qui suivit – il s'agissait alors de présenter des observations personnelles plutôt que des études multicentriques randomisées – un comité rédigea rapidement un premier texte accepté à l'unanimité avant le dîner. L'article 3 précisait « La société a pour but de rapprocher les médecins des différents cantons. Elle s'occupe des intérêts scientifiques et professionnels du corps médical. » Ces premiers statuts furent ratifiés successivement par les sociétés des cantons de Genève, Vaud, Valais et Fribourg puis, quinze ans plus tard, par Neuchâtel. En 1901, une nouvelle rédaction permit de préciser que la SMSR était constituée par les sociétés cantonales romandes elles-mêmes. On y ajouta par la suite la Société Médicale du Jura Nord, devenue depuis Société Médicale du Jura, et le Cercle Médical de Pierre-Pertuis (Berne), cette dernière en tant que membre associé.

Les fondateurs de la SMSR décidèrent également de publier un journal commun adressé à leurs membres, mais ceci ne fut pas réalisé du jour au lendemain. Une publication médicale nommée L'Echo Médical avait connu une brève existence entre 1857 et 1861 à l'initiative du Docteur Cornaz, médecin et chirurgien à l'hôpital Pourtalès. N'ayant pas trouvé de collaborateur pour l'aider dans la lourde tâche de rédacteur, il dut abandonner. En 1866 et 1867 parut l'éphémère Bulletin de la Société Vaudoise de Médecine qui fut suivi du Bulletin de la Société Médicale de la Suisse Romande. En 1881 la revue changea de rédaction et devint la Revue Médicale de la Suisse Romande qui eut une longue vie jusqu'à sa fusion, il y a dix ans, avec la revue Médecine & Hygiène et devenir la Revue Médicale Suisse.

Première société médicale supra-cantonale suisse en 1867, la SMSR fut suivie en 1870 par la création, à Olten et à l'initiative des médecins bernois, de l'Aerztlicher Centralverein der Schweiz, devenue aujourd'hui la Verband Deutschschweizerischer Aerztegesellschaften (VEDAG). Société sœur ou concurrente ? On peut se le demander puisque la Société Neuchâteloise de Médecine en a fait partie dès sa création pour ne rejoindre la SMSR que plus tard. Les Alémaniques ont ainsi vu dans les Neuchâtelois, libérés de leur prince, un lien privilégié avec les Romands. La nécessité de former un organisme représentant tous les médecins suisses s'est imposée et les Suisses alémaniques furent particulièrement actifs dans ce sens. En 1885, la Società Medica della Svizzera Italiana adhéra également au Centralverein. Elle reprit plus tard son autonomie en tant que représentante de la Suisse italienne.

Le rapprochement entre Romands et Alémaniques devint concret avec la création en 1874 de la Commission Médicale Suisse. Son rôle était défini ainsi : « Représenter les médecins suisses dans les questions relatives à la dispensation officielle des soins, au système médical suisse face aux autorités fédérales, cantonales ou à la presse et veiller à l'exécution des mandats reçus par des associations ainsi qu'à administrer une caisse de secours pour les médecins suisses. » Ce fut le début d'une longue course d'obstacle, dans lequel on put reconnaître le schéma d'une Suisse alémanique dominante face à une Suisse romande méfiante et rétive. Elle aboutit finalement avec la création de la Chambre Médicale Suisse en 1901 et donc, de la Fédération des Médecins Suisses (FMH) dotée en 1923 d'un secrétariat central.

La lecture de ces pages d'histoire est certainement fastidieuse, mais convainc sans peine que la politique suisse est sans cesse la scène de petits miracles. Au demeurant, tout donne à penser que nos communautés linguistiques – et culturelles – ne peuvent que se disputer. Comment un Romand peut-il ne pas se méfier lorsque ses intérêts sont représentés par un Suisse alémanique, même si ce dernier parle parfaitement français ? On croirait d'ailleurs que le seul fait de maîtriser l'allemand rend le personnage suspect. Et que dire de l'irritation que peut ressentir l'Alémanique qui, pensant avoir trouvé une solution raisonnable, se fait descendre en flammes par les Romands ? Le miracle, c'est que ni les néinsager, ni les réactions viscérales des minorités n'ont empêché la Suisse d'évoluer et de prospérer.

Quelle leçon en tirer ? Que la SMSR est plus que jamais nécessaire comme lieu d'échange entre sociétés cantonales romandes, et comme pont avec la Suisse alémanique et, ne l'oublions pas, le Tessin. Elle a la ferme volonté de contribuer au rapprochement et à la collaboration des sociétés médicales, tant au plan romand que national. Son action est souvent peu visible, mais essentielle. Et nos cantons sont autant de microcosmes dont nous avons beaucoup à apprendre. Peu importe que ce soit à propos des échanges frontaliers, du bilinguisme ou d'une géographie politique où il est question du Haut et du Bas.